

Conditions générales

PostCard Creator Business

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales PostCard Creator Business (ci-après CG) régissent les relations d'affaires entre la cliente/le client et Poste CH SA (Wankdorffallee 4, 3030 Berne, Suisse; ci-après la Poste) en rapport avec l'utilisation de PostCard Creator Business. Le contrat passé au moment de l'acceptation de la commande par la Poste se base sur les données d'ordre de la cliente/du client saisies par voie électronique, sur les CG ainsi que sur les conditions-cadres et réglementations complémentaires de PostCard Creator. La Poste n'est pas tenue d'accepter les commandes.

Les désignations de personnes se rapportent à tous les genres ou à des groupes de personne.

Ces CG complètent les CG «Portail clients Ma Poste». Les CG Prestations du service postal pour la clientèle privée/commerciale¹ s'appliquent à l'expédition. Les CG en question peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. En cas de divergence, les CG PostCard Creator Business prévalent.

2 Offre de prestations

L'offre de prestations PostCard Creator inclut la conception et l'envoi d'imprimés de la cliente/du client et est décrite sur le site Internet de la Poste sous www.poste.ch/postcardcreator.

3 Commande

La cliente/Le client fournit en temps utile à la Poste les données nécessaires à l'exécution de sa commande. Elle/Il se conforme aux prescriptions en matière de format (taille et format des données) indiquées sur le site Internet PostCard Creator. Il lui incombe de veiller à ce que le contenu des imprimés ne soit ni illicite ni contraire aux bonnes mœurs. La cliente/le client s'engage à ne fournir que des indications véridiques. Si les indications fournies ne sont pas claires, la Poste se réserve le droit de consulter la cliente/le client.

Les articles commandés sont produits selon les indications et les spécifications de la cliente/du client. C'est pourquoi il n'est pas possible de faire valoir de droits de révocation.

La Poste envoie une confirmation de commande par e-mail. Les données relatives aux commandes sont conservées pendant un an par la Poste et tenues à disposition pour d'éventuels nouveaux mandats. Elles sont ensuite supprimées sans autre avis à la cliente/au client.

Si elle n'est pas en mesure d'exécuter la commande, la Poste s'efforcera d'en informer la cliente/le client par téléphone, par courrier électronique ou par voie postale.

4 Prix

Le montant de la facture résultant de la commande est indiqué sur le service en ligne «PostCard Creator» ou sur la confirmation de commande. Suisse: le montant de la taxe sur la valeur ajoutée payable par le client figure sur la confirmation de commande. Étranger: les prix totaux indiqués comprennent la TVA applicable, c.-à-d. que pour les envois à l'exportation, les prix sont calculés hors TVA.

5 Livraison

La Poste veille à expédier les imprimés dans le cadre des délais de production et d'envoi figurant dans la confirmation de commande. Elle n'est toutefois pas en mesure de garantir l'envoi à une date donnée et exclut toute responsabilité de ce fait.

6 Paiement

La cliente/Le client peut acquitter le prix des prestations fournies en choisissant l'une des formules ci-dessous:

- PostFinance (Debit Direct, e-finance ou carte de crédit)
- Visa ou Mastercard
- Facture de la Poste
- TWINT
- Avoir

Pour le paiement par carte de crédit, la Poste accepte les cartes Visa et Mastercard. Dans tous les cas, la cliente/le client devra indiquer son nom, le numéro de la carte et sa date d'expiration. Les cours de change applicables à la conversion des monnaies étrangères sont les cours du jour de PostFinance. Le montant est débité immédiatement. La Poste ne fournit aucune prestation avant que l'établissement émetteur de la carte de crédit de la cliente/du client ait autorisé l'utilisation de la carte en vue du règlement des prestations commandées.

Le paiement sur facture n'est possible que pour la clientèle autorisée disposant d'un numéro de référence de facturation de la Poste. Tout rappel pour non-paiement est facturé à la cliente/au client CHF 20.00 par rappel, en plus des autres frais de recouvrement. En cas de retard de paiement de la cliente/du client, un intérêt moratoire s'élevant à 5% du montant dû par an lui est facturé. La Poste

se réserve le droit de céder les montants facturés non payés pour lesquels le rappel est resté infructueux, à une entreprise chargée du recouvrement. Le paiement est par ailleurs régi par les conditions générales du fournisseur du mode de paiement considéré.

7 Responsabilité

Toute responsabilité de la Poste pour des dommages résultant d'une négligence légère ou moyenne est exclue dans les limites admises par la loi.

La Poste décline toute responsabilité, dans les limites de la loi, en particulier pour des dommages directs, indirects ou consécutifs, tels que les pertes de gain, les pertes de données ou les dommages faisant suite à des téléchargements.

La Poste ne saurait être tenue responsable des dommages causés par des auxiliaires ou des tiers mandatés par elle (par exemple sous-traitants, fournisseurs, etc.) à la suite d'une négligence légère ou moyenne.

La Poste décline également toute responsabilité, dans les limites de la loi, pour les dommages résultant d'une utilisation de ses prestations contraire à la législation ou aux conditions contractuelles. Demeurent réservées les prétentions relevant de la responsabilité du fait des produits et les prétentions résultant de dommages corporels.

La responsabilité de la Poste est exclue, dans les limites admises par la loi, en cas de dommages dus à des cas de force majeure ou à des perturbations qui surviennent notamment en raison d'une absence de connexion à Internet, d'interventions illicites au niveau des installations et réseaux de télécommunication, d'une surcharge du réseau, de l'encombrement volontaire des accès électroniques provoqué par des tiers, ou d'interruptions. L'obligation de paiement de la cliente/du client pour les envois produits de façon erronée est maintenue dans la mesure où l'erreur est imputable à la cliente/au client.

¹ Anciennement dénommées CG Prestations du service postal pour les clients privés/commerciaux



8 Garantie

Il incombe à la cliente/au client de fournir à la Poste les données nécessaires sous une forme permettant leur impression. La cliente/Le client garantit que les droits immatériels existant sur les données fournies à la Poste lui appartiennent ou qu'il possède les licences requises. Elle/Il garantit en outre qu'à sa connaissance, l'utilisation commerciale des données aux fins prévues ne lèse les droits de tiers ni en Suisse ni à l'étranger (y compris les droits de la personnalité) et n'est contraire à aucune prescription en vigueur.

La cliente/Le client certifie également qu'au moment de la conclusion du contrat, elle/il n'a connaissance d'aucun droit appartenant à des tiers qui pourrait s'opposer à l'exécution dudit contrat et garantit notamment que celle-ci ne lésera pas les droits d'auteur de photographes et de graphistes. La cliente/Le client s'engage à libérer entièrement la Poste, à la première sollicitation, de toutes les prétentions soulevées par des tiers de ce fait (violation de droits d'auteur, violation de conventions de licence). Elle/Il assume seul la pleine responsabilité du contenu des envois qu'elle/qu'il a commandés. La Poste n'assume expressément aucune garantie en ce qui concerne les documents et les adresses de destinataires fournis par la cliente/le client. Toutes les adresses enregistrées pour l'envoi demeurent la propriété de la cliente/du client. Les contenus à caractère raciste ou pornographique, ceux qui font l'apologie de la violence et tous autres contenus illicites, contraires aux bonnes mœurs ou choquants ne sont pas admis. La Poste se réserve le droit de supprimer sans préavis les contenus de cette nature et les comptes des utilisatrices/des utilisateurs concernés. Dans ce cas, tout remboursement du prix de vente est exclu.

La cliente/Le client répond elle/lui-même des données fournies dans la commande. La Poste, en revanche, n'est pas tenue de contrôler les données remises. Si, malgré tout, il s'avère ultérieurement que le contenu d'une commande est illicite, la Poste pourra refuser de livrer les imprimés sans être tenue de dédommager la cliente/le client. Dans ce cas, la cliente/le client devra dédommager la Poste pour le travail déjà effectué et payer la totalité des frais exposés en relation avec la commande litigieuse, notamment pour la destruction des imprimés déjà produits. La créance de la Poste à ce titre sera compensée avec le paiement effectué par la cliente/le client. Un éventuel reliquat sera remboursé à celle-ci/celui-ci.

9 Protection des données

Les dispositions générales relatives à la protection des données des CG «Portail clients Ma Poste» s'appliquent.

Par ailleurs, la Poste n'utilise les données recueillies par PostCard Creator Business que pour fournir ses prestations. Toute autre utilisation des informations personnelles, et notamment leur vente à des tiers, est expressément exclue. En ce qui concerne les données de tiers à caractère personnel qu'elle/qu'il a fournies (notamment les adresses des destinataires), la cliente/le client répond du fait que la prestation contractuelle pourra être fournie sans contrevenir aux dispositions de la législation sur la protection des données, notamment en ce qui concerne la transmission des dites données à des tiers.

La déclaration de protection des données disponible sur www.poste.ch/declaration-protection-des-donnees fournit des informations complémentaires sur le traitement des données par la Poste.

10 Modification des conditions générales

La Poste se réserve le droit de modifier les conditions générales et la prestation à tout moment ou d'interrompre cette dernière.

11 Clause de sauvegarde

Si l'une des dispositions des présentes conditions d'utilisation devait s'avérer nulle, incomplète, illicite ou inexécutable, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les parties s'engagent dans ce cas à remplacer immédiatement la disposition concernée par une disposition valable et licite dont le contenu se rapproche le plus possible de l'intention initiale, sous réserve qu'elle soit conforme aux dispositions en matière de protection du consommateur.

12 Droit applicable et for

Le contrat est régi par le droit suisse. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM, RS 0.221.211.1) est exclue. Le for est Berne. Des fors (partiellement) impératifs restent réservés (voir en particulier les art. 32 et 35 CPC pour les consommateurs).

13 Organe de conciliation

Avant de saisir le juge compétent, la cliente/le client a la possibilité de recourir à la médiation de l'organe de conciliation de la PostCom. Les coordonnées se trouvent sur le site www.ombud-postcom.ch/fr.

14 Forme de publication juridiquement valable

Les CG juridiquement valables et faisant partie intégrante du contrat sont publiées sous forme électronique et peuvent être consultées sur le site www.poste.ch/cg. Sur demande de la cliente/du client, la Poste peut fournir une version papier des CG. La cliente/le client prend acte du fait que seules les CG publiées par voie électronique font foi. La version papier des CG n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.

